

Bulletin de souscription d'actions L'Air Liquide S.A.

Augmentation de Capital Réservée aux Salarié(e)s

Période de souscription : du 3 novembre au 13 novembre 2025

À remplir par le(la) salarié(e) ou, à défaut, par l'employeur

Unique ID salarié :

Matricule salarié :

Code filiale :

Date de naissance : ____/____/_____

Pays de naissance :

Ville de naissance :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

E-mail :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Pour souscrire par Internet...

Connectez-vous sur myalmyshare2025.airliquide.com, onglet « Souscrire à myAL myShare 2025 » avant le dernier jour de souscription (à savoir le 13 novembre 2025, jusqu'à 23h59 heure de Paris) avec votre login et mot de passe mentionnés dans le courrier et/ou l'e-mail qui vous ont été envoyés.

...ou souscrire avec ce bulletin

(qui doit être reçu par votre RH au plus tard le dernier jour de la souscription)

Je déclare avoir pris connaissance de la documentation disponible sur le site myalmyshare2025.airliquide.com, rubrique « Télécharger la documentation », et notamment du Plan d'Epargne France du Groupe Air Liquide. Je reconnaiss avoir été informé(e) des conditions requises pour participer à cette offre et les accepter. J'adhère également aux déclarations et engagements mentionnés au verso de ce bulletin, notamment celles relatives à la protection des données personnelles.

J'accepte enfin les conditions générales de la convention de compte individuel au nominatif pur du Service actionnaires de L'Air Liquide S.A. auxquelles j'ai accès sur le site myalmyshare2025.airliquide.com.

Je donne l'ordre de souscrire le nombre d'actions L'Air Liquide S.A. mentionné ci-dessous, dans les conditions suivantes :

Ma demande de souscription en euro (Montant minimum de souscription : 1 action)

Total de mes versements (A X B = C)

A <input type="text"/>	X	B <input type="text"/> €	=	C <input type="text"/> €
		(en euros)		
Nombre d'actions souhaitées*				
Prix de souscription par action (communiqué par mon entreprise)				

Mon abondement

Mon employeur me verse un abondement de 1 action gratuite pour 1 ou 2 actions souscrites, 2 actions gratuites pour 3, 4 ou 5 actions souscrites et 3 actions gratuites à partir de 6 actions souscrites ou plus, soit un nombre maximal de 3 actions d'abondement

A <input type="text"/>	+	X <input type="text"/>	=	Y <input type="text"/>
		Actions d'abondement gratuites		
Nombre d'actions souhaitées*				

* Sous réserve d'une éventuelle réduction (voir au verso).

Mon paiement (Je coche une des deux cases)

En 12 mois, par prélèvement mensuel sur mon salaire
(chaque prélèvement sur mon salaire étant limité à 10 % de mon salaire net mensuel avant impôt)

J'autorise mon employeur à effectuer ces prélèvements sur mon salaire, à compter du mois qui suit l'inscription en compte nominatif de mes actions. La CSG et la CRDS sur l'abondement seront prélevées le mois du versement de l'abondement.

En une seule fois
(dans la limite de 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2025)

Par prélèvement sur mon compte bancaire. Le montant prélevé sera majoré de la CSG et de la CRDS sur l'abondement.

Pièce à joindre : Relevé d'identité Bancaire.

J'ai remis l'original du présent bulletin de souscription à la Direction des Ressources Humaines (DRH) de mon employeur et j'en ai conservé une copie.

Je donne ordre de souscrire (nombre d'actions que je souhaite souscrire, en toutes lettres) actions L'Air Liquide S.A.

Fait à :

Le : ____/____/_____

Signature du souscripteur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Accusé de réception DRH

Bulletin reçu le :

Pour être valide, ce bulletin doit être reçu avant la fin de la période de souscription.

Déclarations et engagements

Je souscris des actions L'Air Liquide S.A. dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux adhérent(e)s d'un plan d'épargne.

Documentation

- Je reconnaiss avoir lu la brochure et pris connaissance du règlement du Plan d'Epargne France du Groupe Air Liquide (« PE France ») disponible sur le site myalmyshare2025.airliquide.com, rubrique « Télécharger la documentation ».
- Je suis invité(e) à consulter le Document d'Enregistrement Universel de L'Air Liquide S.A. qui contient des informations importantes sur les activités de la société, sa stratégie et ses objectifs, ainsi que sur les facteurs de risque inhérents à la société et à ses activités, et sur ses résultats financiers.

Eligibilité à l'opération

- Je déclare que je suis salarié(e) d'une entreprise du groupe Air Liquide adhérente au PE France, depuis au moins 3 mois avant la date de clôture de la période de souscription (soit le 13 novembre 2025) (ci-après, le « Salarié »).
- Les actions acquises dans le cadre de cette opération sont strictement réservées aux Salariés tels que définis ci-dessus. A ce titre elles sont nécessairement détenues sur un compte au nom du Salarié et de lui seul et ne peuvent pas être détenues sur un compte-joint, même si le co-titulaire du compte joint est également salarié d'une entreprise du groupe Air Liquide. Si le Salarié détient déjà un compte individuel ouvert dans le registre des actionnaires nominatif de L'Air Liquide S.A., les actions souscrites seront inscrites sur ce dernier au nom du Salarié. Dans le cas contraire (en l'absence de compte individuel ou en présence d'un compte-joint uniquement), un nouveau compte au seul nom du Salarié sera ouvert afin d'y verser les actions souscrites. Toute demande ultérieure de conversion du compte individuel en compte-joint sera refusée.

Modalités de souscription

- J'ai bien noté que pour que ma souscription soit valide, je dois avoir souscrit par Internet au plus tard avant la clôture de la période de souscription (soit avant le 13 novembre 2025, à 23h59, heure de Paris). En cas de souscription par bulletin papier, je m'engage à transmettre mon bulletin dans un délai suffisant afin de permettre à mon correspondant local RH de saisir ma souscription via Internet au plus tard le jour de la clôture de la période de souscription.
- Que je souscrive en papier ou via Internet, ma souscription est irréversible à compter de la clôture de la période de souscription (soit le 13 novembre 2025, à 23h59, heure de Paris). Si je transmets à mon correspondant local RH plusieurs bulletins en papier, seul le dernier bulletin en date sera pris en compte.
- J'ai noté que si je ne suis pas déjà adhérent(e) au PE France, ma souscription emporte mon adhésion au PE France.

Prix de souscription

- Je déclare avoir bien eu connaissance du prix de souscription des actions.
- Le prix de souscription unitaire est fixé en euro par le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'Administration de L'Air Liquide S.A. et est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant cette décision, décotée de 20 %.

Abondement

- J'ai noté que mon employeur me versera un abondement de 1 action gratuite pour 1 ou 2 actions souscrites, 2 actions gratuites pour 3, 4 ou 5 actions souscrites et 3 actions gratuites pour 6 actions souscrites ou plus, soit un nombre maximal de 3 actions gratuites. La CSG et la CRDS seront dues sur l'abondement au taux de 9,7%. En cas de paiement par prélèvement mensuel, la CSG et la CRDS seront prélevées le mois du versement de l'abondement. En cas de paiement en une seule fois, la CSG et la CRDS seront prélevées sur mon compte bancaire en même temps que ma souscription.

Plafond de souscription

- J'ai noté que le total de ma souscription à la présente offre et de mes autres versements volontaires en 2025 dans tous plans d'épargne salariale (PEE, PEF) à ma disposition n'excède pas 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2025.
- **A noter :** Si vous avez choisi de placer votre participation et votre intérêt reçus au titre de l'exercice 2024 dans le PE France en 2025, ces sommes n'entrent pas dans le calcul du plafond de 25 %.

Durée de blocage

- J'ai noté que ma souscription correspond à un versement volontaire et que mes avoirs seront bloqués pendant 5 ans, sauf si je fais valoir un cas de déblocage anticipé (la liste des cas figure à l'article 10 du règlement du PE France).

Risques liés à mon investissement

- J'ai noté que la valeur de mon investissement évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction du cours de bourse de l'action L'Air Liquide S.A.
- Compte tenu du risque lié à un investissement en actions, l'Autorité des Marchés Financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

Ma décision de participer ou non à l'offre est exclusivement personnelle et volontaire

- Ma décision ne repose sur aucun avis ou conseil financier, fiscal ou autre d'une société du groupe Air Liquide ou de ses salarié(e)s ou dirigeant(e)s.
- Ma décision n'importe aucune conséquence, positive ou négative, sur ma qualité de salarié(e) au sein du groupe Air Liquide et n'affecte en rien mes conditions d'emploi.
- Aucun document ni aucune information remis ou disponible dans le cadre de l'offre ni ma participation à l'offre ne me confère un droit quelconque au regard de ma qualité de salarié(e).
- L'opportunité de participer à l'offre myAL myShare 2025 ne présuppose en aucune manière l'existence d'offres futures ni l'opportunité de participer éventuellement à celles-ci.

En cas de sur souscription

- J'ai bien noté que ma demande de souscription d'actions L'Air Liquide S.A. pourra être réduite en cas de sur souscription, c'est-à-dire si le nombre total d'actions souscrites est supérieur à 850 000.

• Dans ce cas, les souscriptions les plus élevées seront écrétées jusqu'au niveau qui permettra de servir tous les souscripteurs au maximum possible. Je serai informé(e) par les RH de mon entité quelques jours après la clôture de la période de souscription. L'information sera également disponible sur le site myalmyshare2025.airliquide.com, onglet « Souscrire à myAL myShare 2025 ».

Défaut de paiement

- En cas de défaut de paiement de mon règlement, ma souscription pourra être annulée en tout ou partie de plein droit. En outre, je donne irrévocablement mandat à L'Air Liquide S.A. de faire procéder ou de procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, à la cession de mes actions, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit, à due concurrence au règlement des sommes correspondant au montant de ma souscription.
- Si le produit de la vente était insuffisant pour couvrir les sommes indiquées ci-dessus, je resterais débiteur(trice) auprès de mon employeur pour le montant correspondant. En outre, mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes non payées.

Paiement par prélèvement sur salaire

- J'ai bien noté que la somme du prélèvement mensuel dans le cadre de cette offre et des autres avances sur salaire que je dois rembourser ne peut dépasser 10 % de mon salaire net mensuel avant impôt. Si le montant de ma souscription à l'offre conduisait à excéder cette limite de 10 % de mon salaire net mensuel avant impôt, ma souscription sera à régler en totalité au comptant.
- J'ai bien noté également que l'économie réalisée par rapport au taux d'intérêt légal applicable est soumise à cotisations de sécurité sociale, CSG et CRDS, ainsi qu'à l'impôt sur le revenu en tant qu'avantage salarial.
- En cas de rupture de mon contrat de travail, quel qu'en soit le motif, avant la fin des paiements mensuels, ou en cas de mobilité interne avant la fin des prélèvements mensuels, j'autorise irrévocablement mon employeur à retenir tout montant restant dû pour le complet paiement de ma souscription, sur les sommes qui me seraient dues, et je m'engage à régler immédiatement tout solde restant. À défaut, mon employeur pourra demander la vente d'un nombre d'actions permettant de régler ce solde plus les commissions et frais éventuels, et en recevoir le produit.
- Dans le cas où, avant d'avoir réglé la totalité de ma souscription, je demanderais à disposer de tout ou partie de mes avoirs dans le cadre d'un cas de déblocage anticipé, le solde non réglé de ma souscription deviendrait immédiatement exigible au jour du déblocage anticipé et je m'engage à verser le solde exigible à mon employeur sans délai, et j'autorise mon employeur à prélever le solde sur le produit de la vente de mes actions.

Protection des données personnelles

- Le présent bulletin de souscription est soumis à la réglementation applicable relative à la protection des données personnelles, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD »).
- Les informations contenues dans le présent bulletin de souscription sont utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données par L'Air Liquide S.A. en sa qualité de responsable de traitement.

Dans ce cadre, je prends note que :

- Les informations fournies dans le présent bulletin sont obligatoires et à défaut, ma souscription ne pourra pas être prise en compte ;
- Je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui me concernent, du droit de m'opposer, pour des raisons tenant à ma situation particulière, du droit à demander la limitation du traitement de mes données personnelles, du droit à portabilité de mes données ainsi que du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données personnelles post-mortem.
- Ces informations seront traitées par la société L'Air Liquide S.A. et Uptevia à des fins de gestion des actions acquises dans le cadre du PE France, sur le fondement de l'exécution du présent contrat d'investissement (article 6 (1) (b) du RGPD). Je prends note que les données personnelles fournies dans le présent bulletin puissent être transmises à toute personne habilitée par la société L'Air Liquide S.A. dans le cadre de la gestion centralisée du PE France, de la tenue des comptes et du stockage informatique de ces données en France ;
- Je donne mon accord pour qu'elles puissent également être consultées par mon correspondant RH et/ou transmises à d'autres personnes habilitées de la filiale Air Liquide qui m'emploie à des fins de gestion locale du PE France, pour les nécessités de la vérification de l'éligibilité de la souscription, cette filiale étant susceptible de se trouver dans un pays situé hors de l'Union européenne et présentant un niveau de protection différent de celui offert par la législation européenne de protection des données personnelles. Ces transferts sont en particulier couverts par des Règles d'Entreprise Contraignantes (« Binding Corporate Rules ») approuvées par les autorités compétentes de protection des données personnelles. Elles peuvent être consultées sur le site de la société ;
- Mes données personnelles seront conservées pour les besoins des traitements indiqués ci-dessus le temps nécessaire à la mise en œuvre de myAL myShare 2025 et pour la gestion du PE France, et ce, au moins jusqu'à la cession de la totalité de mes actions, et ultérieurement aux fins d'archivage jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel ;
- Pour toute question ou réclamation relative au traitement de mes données personnelles et à l'exercice de mes droits, je peux écrire à l'une ou l'autre des adresses suivantes :
L'Air Liquide S.A. / Direction du Service Actionnaires – Plan d'Epargne France, 75, quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07
- ou
Laurence Thomazeau, Déléguée à la Protection des données 75, quai d'Orsay - 75007 Paris
- Je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle française, adressée par courrier à la CNIL - 3, Place de Fontenoy, 75007 Paris ou par e-mail sur le site : www.cnil.fr ;
- J'informe Air Liquide via mon correspondant RH de tout changement dans mes données personnelles ;
- Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription.